

|   |   |
|---|---|
| Thématique veille sanitaire internationale  |   |
| Note d'information  | 27/06/2025  |
|  | <h2 style="color: orange;">Dermatose nodulaire contagieuse<br/>en Italie</h2> |

*Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Guillaume Gerbier (DGAL), Carlène Trevennec (Inrae)*  
*Pour l'organisme le LNR : Philippe Caufour (Cirad)*

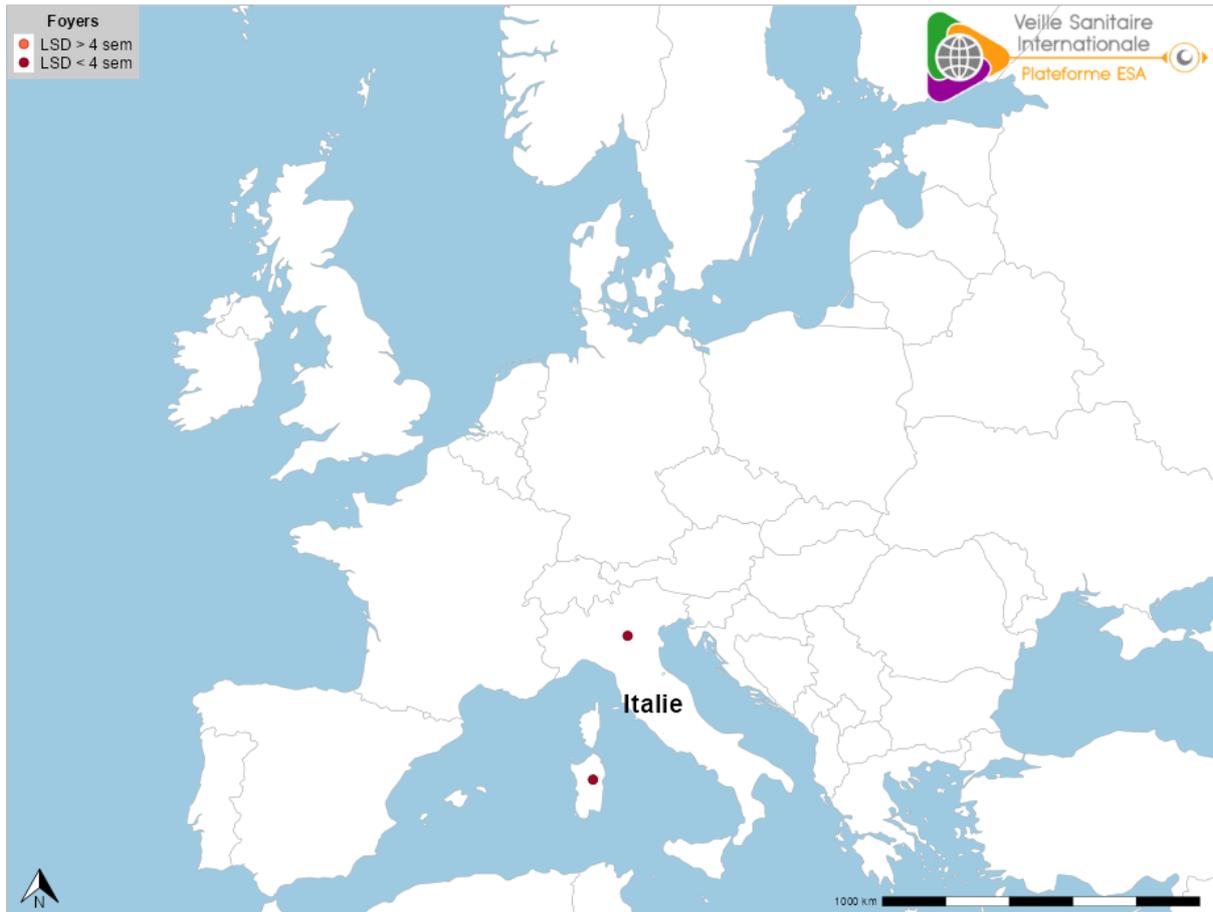
Auteur correspondant : [plateforme-esa@anses.fr](mailto:plateforme-esa@anses.fr)

|  |
|--|
| <p><b>Essentiels</b></p> <p>Nouveau foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans le nord de l'Italie, en lien épidémiologique avec le premier foyer détecté le 20/06/2025 en Sardaigne.</p> <p>D'autres foyers sont en cours de notification ou investigation en Sardaigne.</p> |
|--|

|   |
|---|
| <p>La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale due à un virus de la famille des Poxviridae, genre <i>Capripoxvirus</i>. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine.</p> <p>La DNC affecte les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Le virus se transmet principalement par transmission mécanique par des arthropodes vecteurs mécaniques hématophages parmi lesquels les Stomoxes. Elle se manifeste par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Son impact est surtout économique en raison de la morbidité élevée et des restrictions commerciales qu'elle engendre (source : <a href="#">OMSA, 2022</a>).</p> <p>La DNC doit être notifiée à l'OMSA. Au niveau européen, la maladie est classée « ADE » à déclaration obligatoire et éradication immédiate (Règlement (EU) 2018/1882).</p> |
|---|

Un second foyer de DNC a été détecté le 25/06/2025 dans le nord de l'Italie dans un élevage de 291 bovins. Un bovin a été confirmé positif par RT-PCR, il provenait de l'élevage précédemment notifié en Sardaigne (détection le 20/06/2025). L'élevage est situé à Porto Mantovano en Lombardie, à plus de 500 km de ce premier foyer (Figure 1) (source : Commission européenne ADIS le 27/06/2025).

En Sardaigne, un troisième foyer a été confirmé sur la commune d'Orotelli, à proximité du premier foyer (source : [Bolletino Epidemiologico nazionale Veterinario](#) consulté le 27/06/2025). Ce foyer n'a pas encore été notifié. Deux autres suspicions cliniques sur les communes d'Osidda et de Bitti sont en cours d'investigation (source : [media](#) le 26/06/2025).



**Figure 1** : Distribution des foyers de dermatose nodulaire contagieuse en Europe sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle). Seuls les foyers notifiés dans ADIS sont représentés (source : Commission européenne ADIS le 27/06/2025).

Plus d'informations sur l'émergence de la DNC en Sardaigne sont disponibles dans le [BHVS du 24/06/2025](#).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »